

Décision

Générale

colonial

Décision n° 530 accordant une permission d'un mois à Ismaël Waberi.

n° 530

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 mai 1948

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro
31 mai 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française de Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884; Vu l'arrêté n 117 du 6 février 1948 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis: Vu la demande en date du 20 mai 1945 d'Ismaël Waberi, planton, 3° échelon, en service au cercle de Djibouti : Vu l'avis favorable du commandant de cercle de Djibouti:

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Une permission d'absence d'un mois à solde entière. pour en jouir au Somaliland est accordée à Ismaël Waberi, planton. 3° échelon, en service au cercle de Djibouti, Art.2 —La présente décision, qui aura effet pour compter de la date de sa parution sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Gouverneur, P.H. SIRIEX.